

## information sur la qualité de l'eau distribuée en 2016

### ADDUCTION COMMUNALE DE DOUARNENEZ

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en production et en distribution **49** échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

#### organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la **MAIRIE DE DOUARNENEZ**. La commune de DOUARNENEZ est alimentée à partir de deux ressources: l'eau de la rivière du Névet, traitée à l'usine de KERVIGNAC et les eaux souterraines, situées sur la commune de POULDERGAT, traitées à l'usine du NANKOU. Une interconnexion entre les deux productions permet un mélange variable des deux types d'eau.

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
EAUX SOUTERRAINES	Procédure terminée (captage public)	03/05/07	20/03/12
PRISE D'EAU KERATRY.	Procédure en cours de révision	31/07/08	07/11/85

#### qualité de l'eau distribuée

##### bactériologie :

41 analyses conformes sur  
41 réalisées

##### dureté :

TH moyen de 11 °f  
eau peu calcaire

##### fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

##### nitrates :

41 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 41 réalisées  
teneur maximale : 41 mg/L  
teneur moyenne : 34 mg/L

##### pesticides :

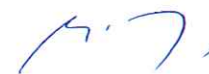
6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution.  
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

##### autres paramètres :

#### conclusion sanitaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres mesurés.

Pour le directeur général, et par délégation,  
La responsable du pôle santé-environnement,



Brigitte YVON

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !  
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

**PLOMB :**  
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

**EXIGENCES DE QUALITE :**  
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.